



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

IDENTITE

Nom de naissance :

Nom usuel :

Prénom :

Date de naissance : Sexe : M F

Nationalité : Pays de naissance :

Département de naissance : Ville de naissance :

COORDONNEES

Adresse :

C.P : Ville :

Téléphone portable : Téléphone domicile :

Mail:

LICENCE

Taille (en cm) :

Latéralité : Gaucher Droitier Ambidextre

Taille Tee-Shirt :

Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom :

Prénom :

Téléphone :



AUTORISATION DE PUBLICATION D'IMAGE INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

(pour majeur)

Je soussigné (NOM, Prénom)

Je déclare autoriser la publication de mon image par l'association Handball Club de Belley dans le respect des conditions suivantes :

- L'image ne pourra être captée et diffusée que dans le cadre d'une publication d'ordre associatif et/ou sportive à l'exclusion de toute publication à caractère commerciale. **J'ai pris bonne note que cette disposition n'ouvre droit à aucune rémunération.**
- L'image ne pourra être diffusée que dans les supports suivants: réseaux sociaux, et site internet de l'association.

Pour rappel, toute modification et utilisation d'images diffusées sur les réseaux sociaux et site internet de l'association Handball Club de Belley est interdite.

Date et signature précédée de la mention « lu et approuvé ».

Fait à, le :

Signature :



RÈGLEMENT INTÉRIEUR / CONTRAT MORAL

NOM et Prénom : Catégorie :

En intégrant le Handball Club de Belley, je m'engage à respecter les différents points suivants afin de pratiquer mon sport dans de bonnes conditions :

Article 1 : Participer régulièrement aux entraînements. L'entraîneur prépare chaque séance en comptant sur l'intégralité de l'équipe. Il est normal de respecter son travail et d'être présent à chaque entraînement. Toute absence doit rester exceptionnelle et être signalée à l'entraîneur au moins 24 heures à l'avance.

Article 2 : Etre présent aux matchs de mon équipe : afin qu'un match se déroule dans les meilleures conditions, l'équipe doit comporter une douzaine des joueurs. Chaque absent pénalise son équipe ainsi que le travail qui est réalisé à l'entraînement. Pour les déplacements à l'extérieur, il est demandé aux joueurs majeurs ou aux parents de prendre leur voiture au moins 3 fois durant la saison.

Article 3 : Avoir une tenue adaptée à l'entraînement et lors des matchs : tee-shirt, short, jogging, chaussures de sport... Le club fournit le maillot pour les matchs.

Article 4 : Adopter un comportement sportif digne du Club : aucun comportement caractériel, aucune dégradation, aucune insulte ni aucun geste violent vis-à-vis de quiconque ne seront tolérés. Le fair-play est de rigueur. Tout joueur recevant une amende devra la régler lui-même. Le Club se réserve le droit d'exclure tout joueur contrevenant.

Article 5 : Faire adopter un comportement sportif à ses proches : expliquer aux personnes venant assister aux rencontres (famille, amis, ...) que le public doit aussi avoir un comportement sportif, avant, pendant et après le match : pas de contestation des décisions de l'arbitre ou des choix de l'entraîneur, pas d'insultes... Les joueurs n'ont besoin que d'encouragement.

Article 6 : Aider le club lors des matchs, tournois et autres manifestations : le Handball Club de Belley est une association sportive qui repose sur la collaboration de bénévoles. Votre participation aux différentes manifestations (loto, vente des brioches, tournois...) est primordiale. De même, lors des matchs, tenir la table de marque, arbitrer un match ou venir encourager une autre équipe du club sont des moments importants pour la vie du club.

Article 7 : Respect des équipements : Le Club et la Commune de Belley mettent à disposition des licenciés des locaux et du matériel. Il est indispensable que chacun en ait le respect (ne pas laisser traîner la résine partout, fermer les robinets d'eau, ranger le matériel correctement...). Le lavage des maillots est à la charge de chacun des joueurs d'une équipe, à tour de rôle.

Article 8 : Les licenciés sont couverts par l'assurance de la FFHB (MMA Entreprise). En cas de traumatisme, le joueur ou ses représentants légaux sont responsables de la déclaration d'accident à faire dans les 48 heures. L'imprimé est à se procurer auprès du responsable de l'équipe ou d'un dirigeant. Pour les enfants mineurs, les représentants légaux autorisent les dirigeants ou les responsables d'équipe à adresser le licencié blessé à un service de soins médicaux (voir autorisation parentale).



Article 9 : Respecter le droit à l'image et le droit d'auteur de chacun(es). Il est strictement interdit de republier une image diffusée sur les réseaux sociaux ou le site internet du Handball Club Belley en l'ayant modifiée. Ces images restent la propriété du club. Toute utilisation d'images dans un contexte inapproprié ou sans autorisation est strictement interdite et pourra faire l'objet de sanctions disciplinaires. Conformément à l'article 9 du Code civil, chacun a droit au respect de sa vie privée et peut demander le retrait de son image en cas d'usage abusif. Le Club se réserve la possibilité d'engager toutes actions disciplinaires et/ou judiciaires propres à préserver les droits des licenciés ainsi que celui du Handball Club Belley.

Date et signature précédée de la mention « lu et approuvé ».

Signature des parents pour les mineurs.

Fait à, le:

Signature: